

PRÉSENTÉ

179

MEMO214

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec
6211-12-007

**MÉMOIRE DE
LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
PRÉSENTÉ DANS LE CADRE
DES AUDIENCES DU BAPE
SUR LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**



Lanaudière

SAINT-CHARLES-BORROMÉE

1^{ER} AVRIL 2003

Présentation de L'UPA :

Seule association professionnelle représentant l'ensemble des productrices et producteurs agricoles, l'UPA a quatre mandats principaux :

- Défendre et promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux des productrices et producteurs agricoles
- Jouer un rôle majeur dans la mise en marché des produits agricoles québécois
- Assurer la pérennité des activités agricoles
- Intervenir activement dans le développement rural du Québec

Présentation de la Fédération de l'UPA de Lanaudière :

La région de Lanaudière se subdivise en 6 MRC, compte plus de 60 municipalités et possède une zone agricole de près de 200 000 hectares.

En 2003, la Fédération de l'UPA de Lanaudière représente 2534 producteurs et productrices opérant 1823 fermes, regroupés à l'intérieur de 8 syndicats de base, 13 syndicats spécialisés, 1 syndicat de la relève, 1 syndicat des agricultrices et 1 groupe conseil agricole. L'**annexe 1** illustre l'évolution à la baisse du nombre de producteurs et de fermes dans Lanaudière au cours des dernières années.

Explication de l'intérêt au sujet de la consultation

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a le mandat

« d'établir le cadre de développement durable de la production porcine, [...] en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux».

En s'appuyant sur l'examen des modèles de production actuels, de leurs forces et de leurs faiblesses, de leur impact sur les milieux rural et agricole ainsi que sur le secteur de la transformation, il s'agira de « proposer un ou des modes de production favorisant une cohabitation harmonieuse des activités en considérant les conditions propices au développement de la production porcine dans le respect de l'environnement. »¹

Il est du rôle de la Fédération de représenter les intérêts collectifs de l'ensemble de ses membres. Dans le cadre de cette consultation sur la production porcine, la Fédération de l'UPA de Lanaudière souhaite vous faire part de ses réflexions dans ce dossier.

Afin de présenter nos préoccupations sur diverses problématiques liées à la production agricole en général et plus spécifiquement à la production porcine lanaudoise, notre mémoire s'articulera autour de trois parties :

1. la spirale de croissance
2. les impacts spécifiques de la spirale de croissance
 - 2.1 la problématique de cohabitation
 - 2.2 la problématique environnementale
3. les pistes de solutions envisageables

La spirale de croissance

La région de Lanaudière jouit d'une intéressante diversité en termes de types de productions (végétales et animales) qui se côtoient de même que sur bon nombre de fermes sur le territoire. Cette diversité des productions est une richesse que nous souhaitons préserver car elle est gage non seulement de notre patrimoine agricole launaudois mais elle assure une utilisation équilibrée des ressources.

Ainsi, cette diversité des productions constitue sans doute un facteur important de sécurité économique et agroenvironnementale tout en étant une garante d'une cohabitation plus harmonieuse.

Après avoir réalisé une consultation de notre base sur l'avenir des productions animales à l'automne 2002, la Fédération de l'UPA de Lanaudière a pu dégager un certain nombre de constats. Un des principaux étant l'inconfort et l'impuissance ressentie par une majorité de producteurs face à ce que nous avons défini comme une spirale de croissance illustrée en **annexe 2**.

Cette spirale démarre avec les minces marges de profit auxquelles sont confrontés les producteurs. Pour compenser ces faibles marges de profit et/ou pour espérer pouvoir établir leur relève, une majorité de producteurs se voient « contraints » d'emprunter l'avenue de l'augmentation des volumes de production. Ceci a pour effet de concentrer les entreprises, créer certains problèmes de cohabitation et influencer le prix des terres et quotas à la hausse.

Les entreprises se retrouvent donc, dans un engrenage « rentabilité-production » qui les oblige à grossir constamment. L'augmentation du cheptel qui résulte de cette recherche de rentabilité vient créer une pression sur l'environnement et est à la source de normes environnementales plus contraignantes. Aux obligations environnementales grandissantes s'ajoutent les pressions économiques liées à la mondialisation. Tous ces éléments viennent à nouveau réduire les marges de profit, d'où la spirale. La production porcine n'échappe pas à cet engrenage !

La Fédération réitère sa volonté de trouver des solutions à cette spirale de croissance. Certaines solutions sont à la portée des producteurs individuellement. D'autres peuvent être coordonnées par une entité régionale comme la nôtre. Mais certaines autres solutions, dont quelques-unes des plus significatives sont en dehors du contrôle d'une région pensons entre autre aux prix mondiaux.

Le développement durable de l'agriculture passera donc nécessairement par des moyens qui permettront de maintenir des entreprises à dimension humaine, où les exploitants auront le pouvoir et l'autonomie sur les modes de production, dans des conditions leur permettant de prospérer adéquatement et de procéder à un transfert le temps venu.

Les impacts spécifiques de la spirale de croissance

Deux principaux impacts seront détaillés afin de mieux cerner la problématique entourant la production porcine dans la région de Lanaudière :

- La cohabitation
- L'environnement

A) La problématique de la cohabitation

Dans la région de Lanaudière, les problèmes de cohabitation ne sont heureusement pas courants. La Fédération de l'UPA de Lanaudière est très active dans une vingtaine d'instances régionales au niveau de la concertation régulière avec les intervenants régionaux, tel que l'illustre l'**annexe 3**.

Les syndicats de base et spécialisés de l'UPA sont eux aussi très présents sur différentes tables locales et/ou régionales (ex : CCA de MRC, CLD, SADC, etc...).

De façon générale, le dialogue avec les divers intervenants est excellent dans la région. Nous avons donc de nombreuses avenues pour partager nos préoccupations, pour discuter de nos positions et pour parvenir à des consensus locaux ou régionaux qui respectent autant que possible les besoins de tous.

A cela s'ajoute évidemment la présence en région de Cogenor Lanaudière (340 entreprises agricoles membres) qui offre des services-conseils qui comprennent entre autres le diagnostic agroenvironnemental d'entreprise agricole, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les registres d'épandage, le renouvellement d'ententes d'épandages, les certificats d'autorisation et les échantillonnages (sols et fumiers).

En plus de Cogenor, la région s'est donné beaucoup d'autres moyens pour appuyer les producteurs dans leurs démarches vers une agriculture durable. Cinq clubs agroenvironnementaux regroupent près de 200 producteurs agricoles et deux clubs d'encadrement technique travaillent également sur des problématiques environnementales, en productions porcine et maraîchère.

L'ensemble de ces intervenants en agroenvironnement, non liés à la vente d'intrants, s'est d'ailleurs regroupé sous un réseau du nom d'Héritage Lanaudière. Ce réseau vise à faire rayonner l'agroenvironnement et à apporter des solutions techniques aux producteurs agricoles. À cet effet, le comité MAPAQ-UPA sur les services-conseils, qui coordonne ce réseau, a défini l'agroenvironnement comme sa priorité d'action.

Il est évident que la cohabitation est un processus continu de consultation et de concertation de part et d'autre. Ainsi, dans la région de Lanaudière le dialogue est constant et extrêmement positif.

La seule réserve importante à signaler se situe au niveau des différences de visions entre le monde municipal et le monde agricole quant à la protection du territoire et des activités agricoles VS l'urbanisation. Tel que l'illustre l'**annexe 4**,

la population de Lanaudière a plus que doublé au cours des 30 dernières années, forçant l'urbanisation à se déployer tantôt de façon bien planifiée, tantôt de façon anarchique.

Si le développement résidentiel, commercial ou industriel poursuit sa progression au détriment de la zone agricole, ceci accentuera les conflits d'usage et restreindra les possibilités de pratiquer l'agriculture à tout jamais, d'autant plus s'il s'agit d'un développement anarchique.

B) La problématique de l'environnement

Les impacts sur la qualité du milieu et de l'environnement qu'engendrent certaines activités agricoles ne sont pas négligeables. Toutefois, il ne faut pas se limiter à pointer du doigt le monde agricole en l'accusant de tous les torts. Il importe donc de relativiser les faits.

Voici quelques faits qui concernent spécifiquement la production porcine :

- 322 productrices et producteurs qui opèrent 180 fermes à vocation porcine
- en termes de revenus pour les porcs à l'engrais, on parle de près de 58 000 000 de dollars²
- 40% de la production porcine lanaudoise se trouve dans trois paroisses de la MRC de Montcalm (Saint-Roch-ouest, Saint-Esprit et Saint-Roch-de-L'Achigan) où les densités « humaines » et « animales » cohabitent en général très harmonieusement

- 100% du cheptel est relié à une structure d'entreposage conforme aux normes environnementales
- Depuis la levée du moratoire, un certain nombre de producteurs ont enfin pu procéder à la rénovation et l'agrandissement de leurs bâtiments alors que d'autres ont érigé de nouveaux bâtiments permettant ainsi l'introduction de nouveaux modes de production plus adaptés aux nouvelles exigences environnementales (ex : trémies abreuvoirs).
- En 2001, la production porcine Lanaudoise c'est : 12 054 hectares des superficies cultivées de la région et 45 596 u.a, c'est-à-dire 43% des u.a de la région.

Deux éléments problématiques persistent et méritent qu'on s'y attarde :

❖ *La concentration des unités animales porcines dans la région*

Le taux d'occupation (u.a/ha) pour la production porcine est de 3,8. En considérant que le taux d'équilibre recherché se situe plus entre 1 et 1,5 u.a/ha, le taux d'occupation pour la production porcine risque de devenir problématique dans certaines zones.

❖ *La surfertilisation dans l'ensemble des productions*

La principale problématique se situe au niveau des surplus de matières fertilisantes, notamment l'azote et le phosphore, soit un apport de fertilisants supérieur au prélèvement des cultures.

Au niveau de la région, un bilan a été réalisé en 1999 à partir des déclarations que font les producteurs agricoles au MAPAQ lors du renouvellement de leur carte. Même si certaines des données ayant servi à la réalisation de ce bilan sont théoriques ou basées sur des moyennes provinciales (volume et concentration des déjections animales, rendement des cultures), nous croyons qu'elles permettent de se donner un ordre de grandeur des surplus.

Les résultats de l'analyse de 1999 montrent qu'il y a un surplus régional de phosphore, ce qui veut dire un enrichissement potentiel des sols, et donc des risques accrus de perte à l'environnement. D'autres données (transitoires) du CRAAQ publiées dans la Terre de chez nous du 20 mars 2003 indiquent que la charge de phosphore était surestimée.

Le calcul de ce surplus se détaille comme suit :

Surplus = (Apport des engrais minéraux+ Apports des déjections animales) -
Prélèvement des cultures.

Le bilan phosphore que doivent fournir l'ensemble des producteurs agricoles au MENV d'ici le 15 juin 2003 devrait préciser le portrait. Une fois publié, ce portrait nous permettra de mettre à jour les données disponibles à ce sujet, et de connaître précisément la situation dans notre région et pour chaque production.

On peut quand même présumer que du travail devra être fait pour atteindre et/ou conserver un équilibre et faire face aux normes réglementaires concernant le phosphore. Les différentes pistes d'action à ce sujet sont présentées plus loin.

Plusieurs efforts ont été déployés afin de répondre aux problématiques agroenvironnementales et méritent d'être rappelées, une attention particulière devra être portée sur les deux points soulevés, soit, le taux d'occupation et la surfertilisation.

Des impacts environnementaux mentionnés précédemment découle directement un besoin grandissant en terres.

En mars 2002, la superficie totale du territoire agricole décrétée de la région est évaluée à 200 052 hectares selon la CPTAQ³.

Selon les fiches d'enregistrement en date du 22 mars 2002 du MAPAQ, les superficies exploitées dans la région étaient de 141 423 hectares.

Le taux d'occupation du territoire agricole se situe donc en 2002 à près de 71%.

En comptabilisant à près de 7%⁴ les superficies qui ne peuvent être exploitées, le taux d'occupation de la zone agricole de la région de Lanaudière se situerait ainsi autour de 78%.

En considérant que ce taux a augmenté de 2,5% entre 1995 et 1997 et de 6,5% entre 1997 et 2000⁵, une hausse constante de ce taux dans les prochaines années est prévisible. Si la tendance se maintient, le taux d'occupation de la zone agricole atteindrait un plafond de 100% d'ici 10 ans.

Inévitablement, cela contribuera à ce que les impacts négatifs de la spirale de croissance se manifestent de façon encore plus aiguë une fois ce plafond atteint.

En guise de conclusion, nous référons au document du MAPAQ pour récapituler sur la dimension « taux d'occupation de la zone agricole » :

« Avec près de [78%⁶] de la zone agricole exploitée ainsi qu'une hausse prévisible régulière et constante du taux d'occupation, une problématique particulière relative au manque grandissant de terres agricoles et de saturation éventuelle de la zone agricole peut être envisageable à moyen et à long terme. Cette problématique devient d'autant plus palpable si on considère les prix constamment à la hausse des terres dans le territoire »⁷

Pistes de réflexion et de solutions possibles

A) Investir dans la « recherche & développement »

Afin de permettre de régler les problèmes de surplus de matières fertilisantes provenant entre autre des fumiers, il importe d'améliorer nos connaissances et techniques au niveau de la gestion des fumiers ainsi que de l'alimentation.

Une partie de la pression environnementale des surplus de fumiers pourrait être réglée en diminuant les rejets à la source. Pour cela, les techniques d'alimentation devront être modifiées afin de réduire les volumes et la concentration des fumiers. Un effort important doit être investi en recherche dans ce secteur.

Il en va de même pour les techniques ayant trait à la gestion et au traitement des fumiers. Comme une partie du problème des surplus de fumiers vient des zones de forte concentration d'élevages, nous nous devons de trouver des solutions pour répartir davantage les épandages. Il faudra donc innover au niveau des équipements d'épandage et de transport ainsi qu'au niveau du traitement afin de pouvoir exporter dans des zones où la richesse des sols le permet encore.

B) Respecter les délais réglementaires déjà en vigueur

Que ce soit par le biais du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) ou du Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES) adoptés en juin 2002, les activités agricoles sont de plus en plus encadrées. Afin de bien mesurer les impacts de ces nouveaux règlements et des obligations, il serait essentiel de laisser le temps à la réglementation environnementale de s'appliquer, soit d'ici 2010.

Une réévaluation des normes en vigueur sur la qualité de l'environnement ainsi que leurs effets sur le profil de la production permettraient de procéder éventuellement à un ajustement en fonction des besoins futurs intrinsèques de la production ainsi que de l'environnement dans son ensemble.

C) Appuyer les services-conseils non-liés

Nous insistons sur l'importance de ce type de services dans une perspective de gestion globale des fertilisants et du maintien de la viabilité des entreprises agricoles indépendantes.

D) Assurer la pérennité de la ferme à dimension humaine, autonome et diversifiée

Le maintien de ce type de ferme nous semble prioritaire à affirmer peu importe les solutions retenues. Plusieurs moyens pourraient être mis en œuvre afin de favoriser la dimension humaine, l'autonomie et la diversité de nos

entreprises comme, par exemple, une aide de l'État modulée en fonction de la taille et/ou de la diversité de l'entreprise.

E) Considérer la concertation et le dialogue régional comme une partie indispensable de la solution

La concertation en région est déjà bien implantée et le dialogue avec les partenaires régionaux qu'ils soient agricoles, municipaux ou autres, est excellent.

En considérant la concertation non seulement comme un échange mais aussi comme une source de solutions dans le dossier de la cohabitation, nos efforts deviendront d'autant plus fructueux.

F) S'assurer d'un développement planifié, durable et harmonieux, tant de la zone blanche que de la zone verte

Les problèmes de cohabitation en zone agricole originent effectivement des certains effets combinés, reliés à la spirale de croissance. Mais l'inverse est tout aussi vrai, c'est-à-dire que la gestion trop souvent « à courte vue » du territoire urbain, rural et agricole engendre encore de nos jours des potentiels d'incompatibilité d'usages. Et devinez alors quel usage cède sa place à l'autre et pour toujours ? L'agriculture !...

Conclusion

La réflexion à laquelle nous sommes conviés concerne spécifiquement la production porcine de prime abord, mais aussi l'ensemble de nos productions agricoles.

Malgré le fait que la production porcine est pour ainsi dire pointée du doigt, elle pourra sans doute, à travers les consultations du BAPE, servir de phare à l'ensemble des productions du Québec sur les voies d'avenir à explorer et les voies à éviter dans le développement de chacune de nos productions respectives.

Il faut donc continuer les réflexions qui nous aideront à nous assurer d'un développement durable et harmonieux de chacune de nos productions respectives et par le fait même de l'ensemble de la production agricole de Lanaudière.

Depuis presque 20 ans, la Fédération de l'UPA de Lanaudière s'est donnée des devoirs, des mandats et des responsabilités dans le secteur agroenvironnemental.

Ainsi, nous avons d'abord abandonné la méthode défensive pour adopter la méthode pro-active en environnement.

Tout en reconnaissant que notre façon de faire l'agriculture depuis 35 ans a eu des impacts négatifs importants sur la ressource sol, que la protection de l'environnement n'est pas une dépense mais un investissement, il importe de rappeler que nos attentes face au gouvernement restent les mêmes.

En d'autres termes :

- ❖ Oui à des règlements mais réalistes, applicables et contrôlables
- ❖ Offrir un encadrement technique approprié
- ❖ Accorder le temps pour rendre disponibles de nouvelles technologies et pour permettre aux producteurs la marge de manœuvre pour modifier un mode de gestion agricole qui dure depuis 35 ans.

Au fait, nombreux d'entre nous connaissent les effets de la pollution engendrés par le transport automobile, plusieurs également connaissent la disponibilité et le prix des automobiles hybrides (c'est-à-dire avec un moteur fonctionnant en alternance avec du pétrole ou de l'électricité).

Combien d'entre nous se sont-ils déplacé avec une telle voiture ce soir? Combien d'années devons-nous attendre pour que l'usage de tels véhicules soit largement répandu? Pourtant, il n'y a qu'à payer le véhicule et à tourner la clef et ça roule!... C'est pourtant pas si compliqué ça!...

Donc, vu la complexité, la diversité et le coût des solutions applicables à chacune des fermes, les changements seront longs et les effets positifs de ces changements sur nos sols et dans les eaux seront également assez longs à se faire sentir.

La Fédération entend continuer et intensifier les efforts au cours des prochaines années pour revendiquer des lois, des programmes ou politiques qui contribueront à maintenir et développer une agriculture de plus en plus respectueuse de l'environnement garantie d'une cohabitation harmonieuse.

Aussi, comme l'affirmait M. Bernard Landry, notre actuel Premier Ministre du Québec, dans une récente entrevue publiée dans La Terre de Chez Nous du 6 février 2003, il importe de « **ne pas laisser [les producteurs] porter seuls le poids de la modernité alors que [les urbains] jouissent des avantages de celle-ci... Les agriculteurs doivent être respectés et appuyés financièrement dans le développement durable** ».

Ces paroles s'adressent à l'ensemble des productrices et producteurs agricoles du Québec et de la région, y compris aux 322 productrices et producteurs de porcs de Lanaudière qui, malgré leur deuxième moratoire, conservent leur espoir de vivre et évoluer dans le cadre d'entreprises familiales, durables, rentables et transférables.

Souhaitons que les volontés exprimées par les paroles du Premier Ministre trouvent écho là où il se doit et se concrétisent comme il se doit.

Notes de bas de page :

¹ Texte tiré du site internet suivant : www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/

² Cette donnée vient de la Fédération des producteurs de porcs

³ CPTAQ, annexe 1 du Rapport annuel de gestion 2001-2002, p.89.

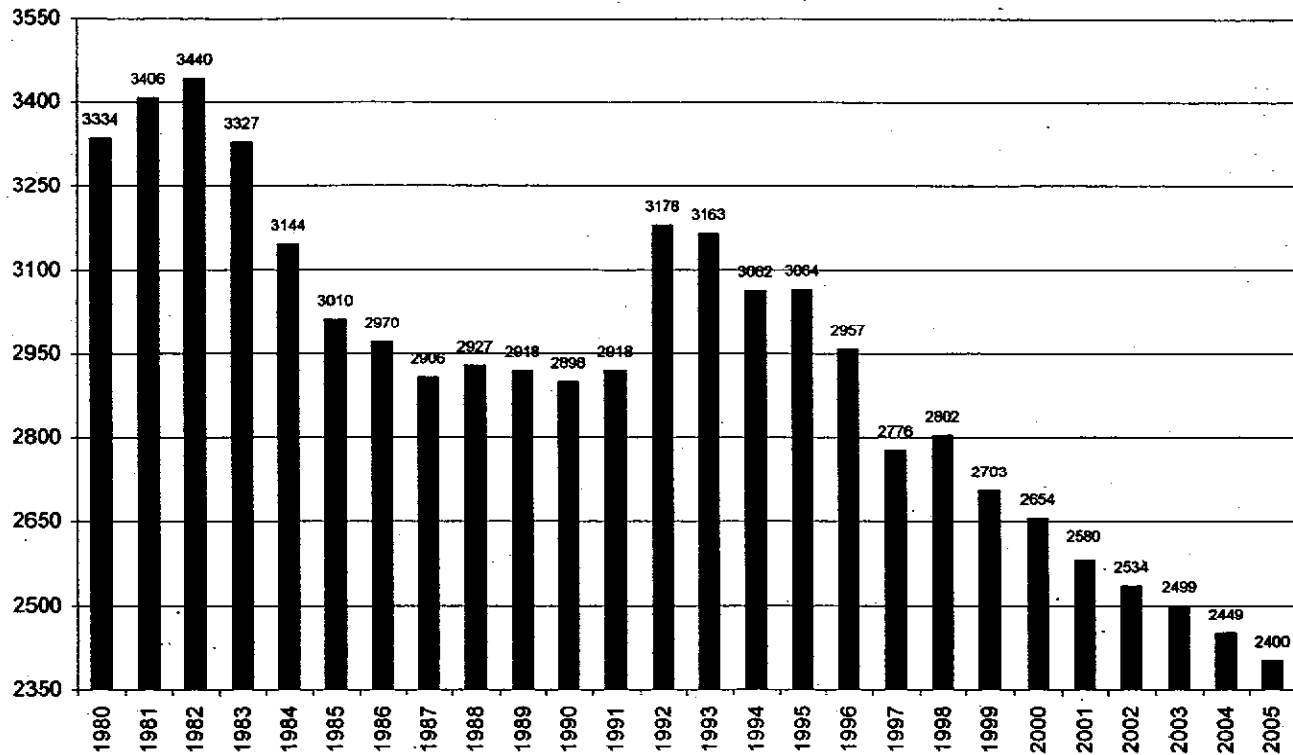
⁴ L'estimé de ce pourcentage est celui retenu par le MAPAQ dans son Profil Bioalimentaire de Lanaudière p.31-32

⁵ l'enregistrement des entreprises agricoles a eu lieu en 2000.

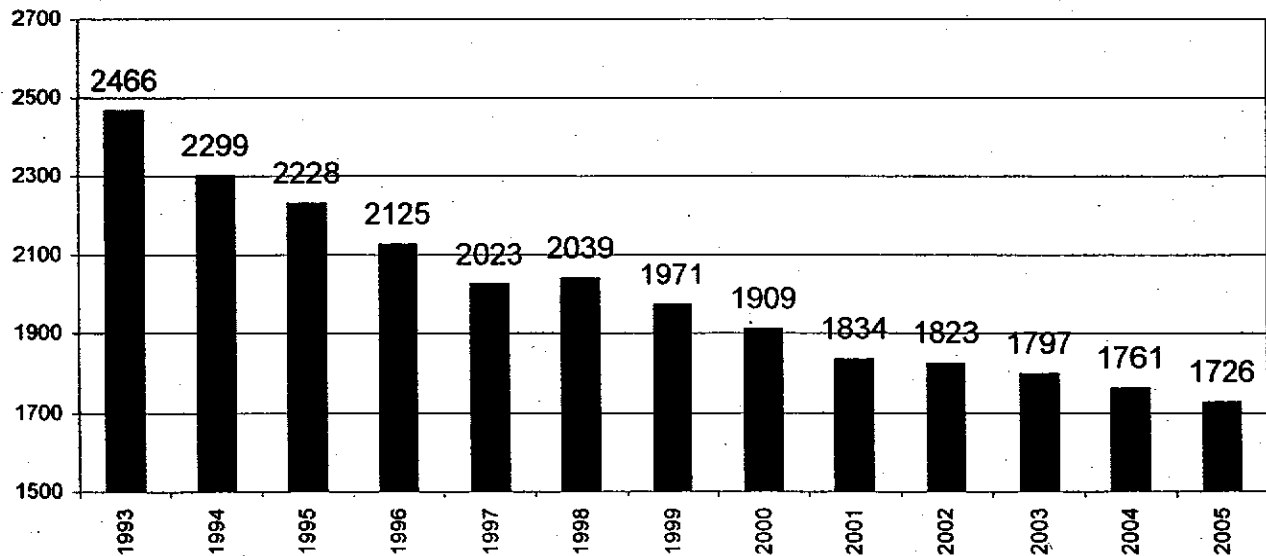
⁶ Statistique ajustée à 2002, au lieu de la statistique du document qui référerait au taux d'occupation de 1997 qui était de 71,5%

⁷ MAPAQ, Profil bioalimentaire . p.32

PRODUCTEURS - DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE



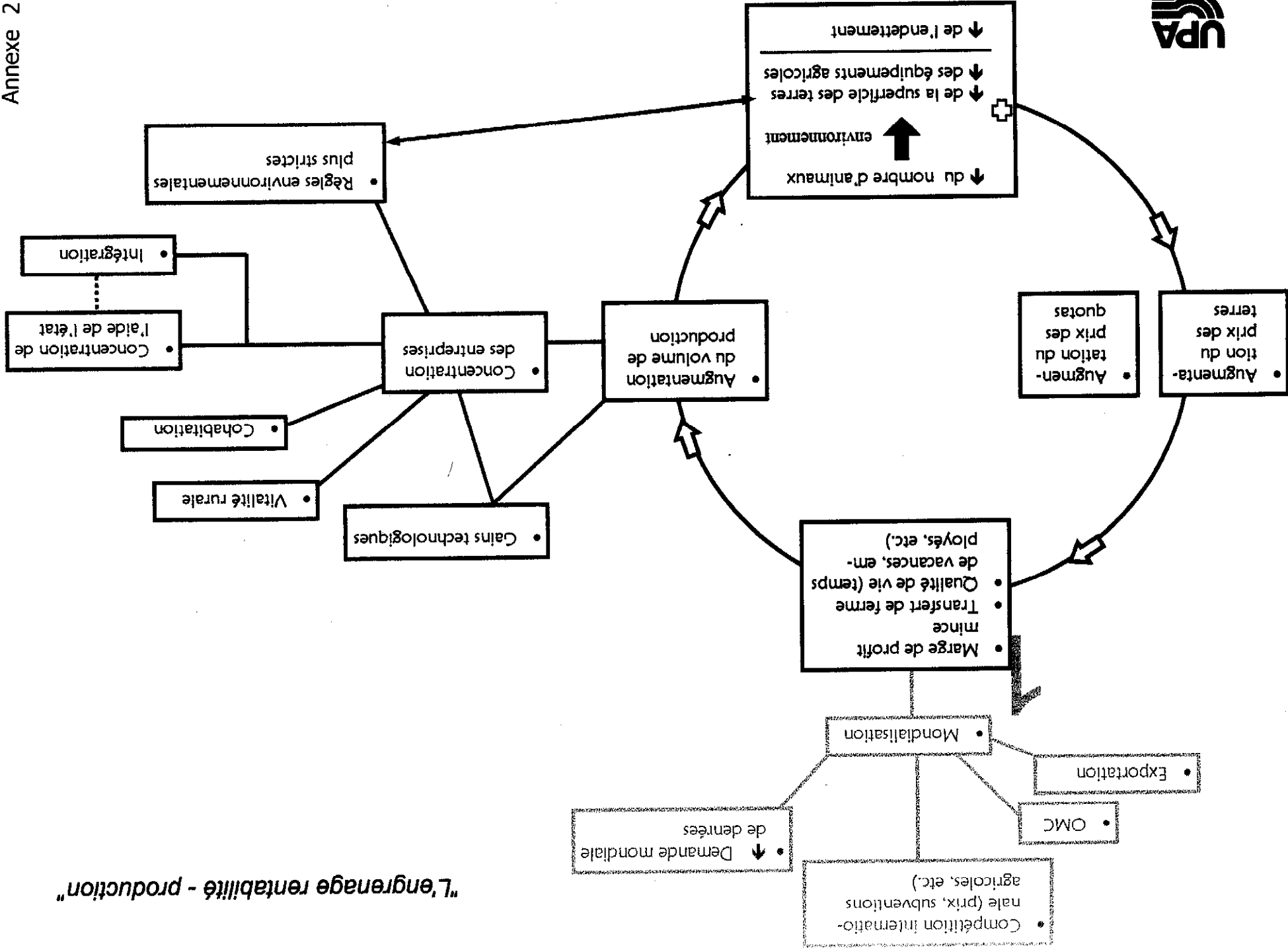
FERMES - DE LA FÉDÉRATION UPA DE LANAUDIÈRE



NOTES:

- 01-01-83 : Le seuil de reconnaissance du statut de producteur passe de 1000\$ à 3000 \$.
- 10-12-90 au 31-03-94: Programme accès à propriété pour les conjoints de 40 ans et plus.
- 01-01-92: Les fermes de groupe délèguent deux "membres-voteurs" et paient deux cotisations à l'UPA
- 01-01-96: Le seuil de reconnaissance du statut de producteur passe de 3000 à 5000 \$
- 01-01-96: Le seuil d'accès au programme de remboursement de taxes est fixé à 10000 \$
- 01-01-02 Le seuil d'accès au programme de remboursement de taxes est fixé à 5000 \$
- 2003 à 2005 Estimé

"L'engrenage rentabilité - production"



REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES 2003

Conseil régional de développement de Lanaudière (**CRDL**) (C.A. et C.E.)
Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (**CDBL**) (présidente, membre fondateur)
Comité de concertation en agroenvironnement du **CDBL**
Comité agrotouristique du **CDBL**
COGENOR Lanaudière (C.A. et C.E., membre fondateur)
Comité **MAPAQ / UPA** sur les services-conseils de Lanaudière
Ferme-école Desjardins de Lanaudière (membre du C.A.)
Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption (**CARA**) (administrateur)
Centre régional d'établissement en agriculture Laval-Lanaudière(**CRÉA-LL**)
Comité de l'**Histoire** de Lanaudière
Comité de vigilance du **Gazoduc** (membre)
Comité **Colloque Groupe conseil** agricole Lanaudière (**GCAL**)
Collectif de formation agricole (**CFA**) (président)
Conseil régional des partenaires du marché du travail **Emploi Québec**
Table métropolitaine **d'Emploi Québec** (membre)
Conseil d'établissement du **Cégep** régional de Lanaudière à Joliette
COSE Lanaudière (Ciment St-Laurent)
Héritage Lanaudière
Comité technique **REA**



**POPULATION DE LANAUDIÈRE PAR MRC
1971, 1996 et 2001**

MRC	ANNÉE	POPULATION TOTALE	POPULATION AGRICOLE ⁽¹⁾	POIDS DÉMOGRAPHIQUE	NOMBRE DE FERMES
D'AUTRAY	1971	28 099	6 625	23,6%	1 260
	1996	35 790	2 356	6,6%	589
	2001	38 347	1 964	5,1%	491
JOLIETTE	1971	40 204	2 235	5,6%	430
	1996	53 811	1 376	2,6%	344
	2001	54 167	1 096	2,0%	274
L'ASSOMPTION	1971	41 036	1 425	3,4%	315
	1996	104 305	824	0,8%	206
	2001	103 977	748	0,7%	187
LES MOULINS	1971	27 025	615	2,3%	235
	1996	102 053	584	0,6%	146
	2001	110 087	448	0,4%	112
MATAWINIE	1971	22 905	2 480	10,8%	460
	1996	37 618	1 128	3,0%	282
	2001	43 177	972	2,3%	243
MONTCALM	1971	20 330	5 140	25,3%	1 015
	1996	36 750	2 412	6,6%	603
	2001	38 740	2 112	5,5%	528
TOTAL DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE	1971	179 599	18 520	10,3%	3 715
	1996	370 327	8 680	2,3%	2 170
	2001	388 495	7 120	1,8%	1 780

(1) - Pour 1996 et 2001, la population agricole est estimée sur la base que chaque ferme est composée de 4 personnes (estimé maison).

Source : BSQ – Portrait statistique régional par MRC, 1987, 2001
Liste des producteurs de l'UPA